

2021-2022

Pass+

hauts-de-seine • yvelines

Restauration scolaire

Tarification année scolaire 2021-2022



hauts-de-seine
LE DÉPARTEMENT

#DépartementInnovant

www.hauts-de-seine.fr



Restauration scolaire

Le Département des Hauts-de-Seine met en œuvre une politique sociale pour la restauration scolaire à destination des familles les plus modestes.

Des tarifs accessibles à tous

L'inscription à la restauration se fait auprès du collège.
Sauf cas exceptionnel, un seul justificatif vous sera demandé : votre dernier avis d'imposition ou de non-imposition. Si vous n'en disposez pas, rapprochez-vous du collège concerné.

TARIFS APPLICABLES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2021/2022

Quotient familial mensuel minimum en €	Quotient familial mensuel maximum en €	Tarif appliqué par repas	Tarif journalier internat
0	190	0,64 €	1,44 €
191	340	1,50 €	3,36 €
341	490	2,35 €	5,29 €
491	640	3,10 €	6,97 €
641	790	3,96 €	8,89 €
>790		4,28 €	9,61 €
Tarif passager (collégien non inscrit) : 6,73 €			

Retrouvez toutes les informations et les menus sur www.hauts-de-seine.fr



www.hauts-de-seine.fr